

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 janvier 2024

---

CRÉATION DE L'HOMICIDE ROUTIER ET VISANT À LUTTER CONTRE LA VIOLENCE  
ROUTIÈRE - (N° 2104)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 71

présenté par  
Mme Brugnera et M. Pauget

-----

**ARTICLE 1ER OCTIES**

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« 2° La seconde ligne du tableau du second alinéa de l'article L. 344-1-1 du code de la route est remplacée par une ligne ainsi rédigée :

Art. L. 325-1-2	la loi n° du    créant l'homicide routier et visant à lutter contre la violence routière
-----------------	--

»

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.